

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 24 février 51.

N° 440/Just.

Objet:  
Affaire Rubayiza.



Monsieur le Substitut,

Comme suite à votre réquisition d'information n°461/R.M.P 920/Kit. du 15/2/1951, j'ai l'honneur de diriger sur votre Office le nommé Rubayiza de la colline Nyakizu.

Ce Rubayiza est le seul du même nom de la colline Nyakizu et a été trafiquant de petit bétail en 1946 et trafiquant ambulante en 1948.

Je vous signale qu'un nommé Rubayiza, fils de Munyazesa (+) et de Kandatwa (ev) originaire de Nyarure (Buyenzi) territoire d'Astrida, résidant à Ruvunge (Uvira) est parfois de passage à Nyakizu mais n'y possède pas de ruge. Ce dernier a été arrêté le 15/9/1950 pour complicité de vol de bétail à Bitare. (Bashumba Nyakare) territoire D'Astrida, et a été dirigé sur le Parquet de Kigali.

L'interrogatoire des voisins de Rubayiza vous parviendra par premier courrier, les intéressés ne s'étant pas encore présentés à mon bureau.

L'Officier de Police Judiciaire,  
CH. L E E S,

2

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à

K I T E G A.